

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
18/09/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Valérie BOHR.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé BOURGUIGNON

=====

**POINT 2024-59- Mise à disposition d'un local communal au profit
du Département de la Moselle**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Suite à la territorialisation des services sociaux, et afin de permettre le maintien des services offerts à la population du secteur de la commune, le Département de la Moselle avait souhaité pouvoir mettre en place un Centre Moselle Solidarités non permanent à Moulins-lès-Metz qui permettrait d'accueillir des permanences à caractère social et des consultations de pédiatrie préventive.

Au regard de l'intérêt de ces services pour les habitants de la commune, le conseil municipal avait décidé par délibération en date du 29 mai 2018 et actée par une convention la mise à disposition de deux bureaux d'une surface de 30 m² au sein de la Mairie annexe située au 31 rue de Chaponost, une journée par semaine, le mardi de 8h00 à 17h00. Ce local n'est pas utilisé par les services communaux ce jour-là.

Vu l'intérêt général du projet, il avait été décidé la mise à disposition de ce local à titre gracieux, à compter du 1er juin 2018 jusqu'au 31 mai 2019 et renouvelable par tacite reconduction cinq fois.

Dans cet objectif, il est nécessaire de renouveler la convention à compter du 1er septembre 2024 en prenant en compte l'évolution des besoins. En effet, seule la PMI occupera le local le deuxième mardi de chaque mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

RENOUVELLE la convention de mise à disposition à titre gracieux, à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 30 septembre 2030.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

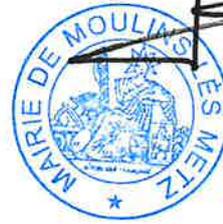
Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/09/2024

Le secrétaire de séance,
Hervé BOURGUIGNON



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240924-2024-59-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Notification : 27/09/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.